Méthodologie du travail social et AIP Stage 1

SOB1007-NASX_ARD

Domaine : **Sciences politiques et sociales** Grade académique : **Bachelier : assistant(e) social(e) (à horaire décalé) - Arlon**
Niveau de certification : **6** Cycle : **Premier Cycle** Année académique : **2026-2027** (Q2)

CRÉDITS ECTS	VOLUME HORAIRE
13	**198 h**
PRÉREQUIS *Aucun*	CO-REQUIS *Aucun*

IMPLANTATION	DIRECTEUR DE DÉPARTEMENT DU DOMAINE	RESPONSABLE DE L'UE	ENSEIGNANTS INTERVENANTS
Département social d'Arlon	Christine Biston	Florence SIMON	Stéphanie ANNET Aymerick GUILLAUME Florence SIMON Nancy WATELET

PROGRAMME D'ÉTUDES

Programme	Bloc	Caractère
CC-Assistant social à horaire décalé	1	Obligatoire

Partie 1 Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme et acquis d'apprentissage spécifiques (AAS) sanctionnés par l'évaluation

CONTEXTUALISATION

Cette UE vise les objectifs suivants en lien avec le référentiel de compétences?:

Etablir une communication professionnelle

- Utiliser de manière pertinente des outils de communication adaptés au public, à l'organisation et aux réseaux
- Recueillir, traiter et transmettre des informations dans le respect des règles déontologiques
- Adopter le langage professionnel du secteur
- Rédiger, synthétiser et argumenter

Interagir en milieu professionnel avec les acteurs internes et externes

- Identifier les acteurs et les réseaux et en comprendre la culture, les positionnements et les stratégies
- Se positionner dans le respect de la déontologie

Inscrire sa pratique dans une réflexion critique, citoyenne et responsable

- Construire son identité professionnelle

Identifier, analyser et questionner les contextes sociétaux pour en comprendre les enjeux

- Repérer et décrire les données philosophiques, juridiques, sociologiques, politiques, économiques, culturelles, psychologiques, institutionnelles, environnementales et leur évolution

Au sein du processus en travail social, identifier et analyser les situations sociales avec les personnes, les groupes et les communautés

- Clarifier les difficultés, les besoins, les demandes, les attentes, les intérêts avec les personnes, les groupes et les communautés
- Relier, avec les personnes, les groupes et les communautés, les situations sociales et le contexte dans lequel elles s'inscrivent

Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés

- Etablir une relation d'accompagnement, avec les personnes, les groupes, et les communautés

- Acquérir et développer des habiletés relationnelles

Soutenir et promouvoir le changement social et l'innovation

- Mener des actions de sensibilisation, de mobilisation, de conscientisation et s'y investir.

ACQUIS D'APPRENTISSAGE SPÉCIFIQUES (AAS)

Méthodologie du travail social et activités d'intégration professionnelle : Stage 1

Compétence 1 : Etablir une communication professionnelle

- Observer les outils de communication utilisés par l'équipe, au sein de l'institution (téléphone, mail, accueil, affiches, folder...)
- Expérimenter l'utilisation des outils de communication (téléphone, mail, accueil, affiches, folder, rapport de réunion, rapport d'entretien, ...)
- Respecter et appliquer le secret professionnel avec les usagers et les professionnels de l'institution
- Comprendre et utiliser le vocabulaire spécifique au secteur et à l'institution d'accueil
-

Compétence 2 : Interagir avec son milieu professionnel

- Connaître et comprendre le contexte institutionnel : le cadre légal, les missions du service, les rôles des différents acteurs internes (organigramme), les partenariats
- Respecter les règles et les usages pratiqués par l'institution (ponctualité, règlement de travail, déontologie en vigueur)
- S'intégrer dans une équipe de travail : se présenter et définir son rôle, identifier le rôle des autres acteurs de l'institution et en tenir compte dans les interactions avec ceux-ci, transmettre des infos à l'équipe et tenir compte des infos reçues par l'équipe.

Compétence 5 : Identifier et analyser les situations sociales des personnes, des groupes et des communautés

- Initier une démarche d'analyse et de compréhension du public cible et des situations sociales rencontrées par celui-ci (besoins, demandes, difficultés)

Compétence 7 : Construire, développer et gérer des relations professionnelles avec les personnes, les groupes et les communautés

- Aller à la rencontre de la population en tenant compte de ses spécificités (se présenter, définir son rôle,).
- Adopter des attitudes verbales et non verbales adaptées, développer des attitudes d'accueil, de disponibilité, d'écoute, d'empathie, de non-jugement, de respect
- Capacité de remise en question

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Document annexe à la fiche UE accessible via un lien explicitant en quoi le programme d'études s'inscrit dans une politique de développement durable. Une ou plusieurs UE spécifique(s) pourraient être ciblée(s) dans cette annexe.

Partie 2 Description de l'unité d'enseignement

OBJECTIFS

Observer et analyser une situation de stage, communiquer avec les acteurs concernés et ajuster sa posture professionnelle par une réflexion sur ses interventions et les expériences de terrain.

CONTENU

1. **Séminaires de pratique professionnelle**

Les séminaires de pratique professionnelle ont pour objectif de préparer l'entrée en stage de l'étudiant.e. Ils s'articulent entre des séances collectives (en petits groupes) et de l'accompagnement individuel par un Maître de Formation Pratique désigné par le Département Social.

Les séminaires accompagnent l'étudiant.e dans :

- La clarification de ses attentes par rapport à la formation et à la profession d'assistant social
- Sa recherche de stage
- L'élaboration de son projet de stage et dans la validation des acquis d'apprentissage visés par le stage
- Son entrée en stage.

Les séminaires utilisent diverses approches et méthodologies : discussions - échanges - jeux de rôle - mises en situation - simulations d'entretiens – ateliers et/ou journées thématiques (en interne ou en externe) - activités brise-glace - supports multimédia - témoignages - visites de professionnels et de terrain (en interne ou en externe), ... et/ou d'autres activités visant à l'acquisition des capacités décrites ci-dessus.

Les séminaires abordent différentes thématiques : les valeurs, la connaissance de soi et des autres, la découverte du métier d'assistant social, les attitudes professionnelles, les représentations du travail social, le secret professionnel, ...

La présence à l'ensemble des séminaires est obligatoire et il est attendu que l'étudiant.e adopte une attitude proactive et participative lors des séminaires qui sera évaluée par le Maître de Formation Pratique. Toute absence injustifiée entraînera une note PP pour l'UE AIP B1.

La non-participation ou l'absentéisme important pour maladie, motif légitime ou sans raison particulière de l'étudiant.e aux séminaires peut entraîner l'impossibilité de réaliser son stage en Q2. Un jury composé de la coordination des stages et des enseignants de l'UE rencontrera l'étudiant.e et jugera de la nécessité de refaire son stage l'année académique suivante. Le stage est non-remédiable en session Q3.

2. Stage :

Le stage peut se dérouler du 01/02/2027 au 21/05/2027, à raison de minimum 2 jours/semaine en dehors des jours de cours sur un horaire temps plein pour une durée de 19 jours de stage effectués au sein d'un service social ou d'une institution sociale au sens large. Il s'agit d'un stage immersif et pratique sous la responsabilité d'un ou deux Maître(s) de Stage qui a une fonction de travailleur social (Educateur spécialisé, assistant social, infirmier en santé communautaire, ou autres profils à analyser en équipe AIP B1) ainsi que d'une ancienneté de minimum 2 ans dans le secteur ou l'institution.

L'étudiant.e sera accompagné.e d'un Maître de Formation Pratique désigné par le Département Social qui effectuera une visite de stage pendant la période citée ci-dessus.

Le stage doit permettre l'acquisition des compétences citées ci-dessus.

Afin de pouvoir débuter le stage, l'étudiant·e est tenu·e de compléter, faire valider et signer les documents requis au plus tard le 22 janvier 2027 pour un stage débutant le 1er février 2027.

Au-delà de cette échéance, un délai minimum de 5 jours ouvrables doit être prévu afin de permettre la signature de la convention de stage par l'ensemble des parties concernées (étudiant·e, institution d'accueil et Haute École). L'entrée en stage ne peut être envisagée qu'après la finalisation complète de cette procédure administrative.

Important : en l'absence de convention de stage dûment signée dans les délais requis, l'étudiant·e ne sera pas autorisé·e à commencer son stage. Le non-départ en stage entraîne l'attribution de la mention PP pour l'ensemble de l'UE AIP B1. Dans ce cas, l'unité d'enseignement est considérée comme non remédiable.

- Projet de stage : lorsque l'étudiant a trouvé son stage, il doit élaborer un projet de stage en complétant, de manière informatique, le document adéquat qui se trouve sur Moodle. Celui-ci devra être validé, daté et signé par le Maître de Formation Pratique. Il s'agit d'une étape obligatoire dans la procédure d'entrée en stage
- Le calendrier prévisionnel reprenant les jours effectifs et dates de stage : ce document est OBLIGATOIRE lors de la remise du projet
- Convention de stage : lorsque le projet de stage est validé, daté et signé par le MFP, l'étudiant doit faire compléter la convention de stage par l'institution d'accueil. Cette convention doit être signée par les différentes parties (étudiant, institution d'accueil, école) avant l'entrée en stage, et au plus tard le 22 janvier si le début du stage est le 1e février 2027.

Les modalités précises du stage sont fixées dans la convention de stage signée par l'ensemble des parties.

En cas de rupture de la convention de stage après le début du stage (selon les modalités reprises dans la convention de stage), le stage n'est pas évaluable et entraine de facto un PP pour l'ensemble de l'UE.

À la fin de la période de stage, le Maître de Stage remplira avec l'étudiant, une grille d'évaluation permettant d'attester les compétences développées. La grille d'évaluation sera à renvoyer par l'étudiant sous format PDF à son Maître de Formation Pratique (signée par l'étudiant et son MDS) le dernier jour de stage.

3.Supervision :

- La supervision se déroulera à l'école pour une durée de 2h par petit groupe (4-5 étudiants) avec son maître de formation pratique (l'étudiant doit être présent sur son lieu de stage le reste de la journée).
- 1 supervision aura lieu pendant le stage :
- Vendredi 19 mars 8h30-10h30 pour tous les étudiants qui partent en stage en février/mars.
- Vendredi 14 mai 8h30-10h30 pour tous les étudiants qui partent en stage en avril/mai.
- La participation active au séminaire de supervision est obligatoire. Toute absence injustifiée entraînera une note de PP pour l'ensemble de l'UE AIP B1 ASD.

La supervision est un lieu de formation qui permet l'échange et la discussion sur des situations et sujets abordés et vécus durant le stage. L'étudiant.e amène des situations rencontrées en stage afin d'analyser ensemble les pistes d'intervention possibles dans le but de développer une pratique réflexive par les expériences de terrain. La supervision soutient l'étudiant dans son processus d'apprentissage. Ce n'est pas un lieu de décision ou de solution, mais plutôt un espace de dialogue, d'échange, de prise de recul, de partage et de soutien.

La présence et la participation active à la supervision est obligatoire. Toute absence injustifiée entraînera une note de PP pour l'UE AIP B1.

3) Des journées thématiques : Deux journées d'immersion professionnelle sont programmées durant l'année (une au Q1 et une au Q2). Elles visent à favoriser la découverte des pratiques du travail social par le biais de rencontres avec des intervenants de terrain, de conférences et de visites d'institutions partenaires. Ces activités permettent aux étudiants de confronter les apports théoriques aux réalités professionnelles. Deux travaux écrits individuels réflexifs portant sur une thématique sociale (visites d'institutions, rencontres de professionnels) sera demandé à l'étudiant.

SOURCES ET RÉFÉRENCES

D'autres supports pourront être utilisés et seront communiqués par le professeur sur Moodle.

SUPPORTS DE COURS

Activité d'apprentissage	Support
ASDA1007-AIP1 — Méthodologie du travail social et activités d'intégration professionnelle : Stage 1	Toutes les consignes et documents seront communiqués et transmis aux étudiants et déposés sur Moodle. PowerPoint Vade-Mecum Projet de stage Convention Calendrier prévisionnel de stage Grille d'évaluation du Maître de Stage

Partie 3 Méthodologie mise en œuvre et éventuel découpage de l'UE

DESCRIPTION DES ACTIVITÉS D'APPRENTISSAGE (AA) AU REGARD DE LEUR STATUT

Activité d'apprentissage	Heures	Langue d'enseignement	Langue d'évaluation
ASDA1007-AIP1 — Méthodologie du travail social et activités d'intégration professionnelle : Stage 1	198 h	français	français

MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'APPRENTISSAGE

Activité d'apprentissage	Méthodes d'enseignement et d'apprentissage

ASDA1007-AIP1 — Méthodologie du travail social et activités d'intégration professionnelle : Stage 1	*À définir*

DÉTERMINATION DE LA COHÉRENCE PÉDAGOGIQUE EN CAS DE REGROUPEMENT D'AA FAISANT L'OBJET D'UNE ÉVALUATION DISTINCTE

Cette UE s'inscrit dans la cohérence du programme en contribuant directement au développement d'une ou plusieurs compétences du profil de compétences du bachelier assistant social. Elle participe à la construction progressive des compétences visées par le référentiel, en synergie avec les autres UE du pôle, et prépare les étudiants à l'exercice du métier d'assistant social

Partie 4 Évaluation de l'unité d'enseignement

STRUCTURE DU DISPOSITIF GÉNÉRAL D'ÉVALUATION (EN LIEN AVEC LE PROGRAMME D'ÉTUDES)

L'évaluation au sein de cette UE est intégrée

MÉTHODOLOGIE DE CONSTRUCTION DE LA NOTE FINALE DE L'UE

La note finale est calculée conformément aux modalités d'évaluation reprises plus bas dans la fiche

LA PONDÉRATION DE L'ÉVALUATION DE L'UE À DES FINS DE DÉLIBÉRATION LORS DU CALCUL DE LA MOYENNE

Au sein du programme d'études, lors du calcul de la moyenne, la pondération de l'évaluation de l'unité d'enseignement est effectuée sur base des crédits affectés à cette unité d'enseignement et évalués

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Épreuve intégrée	Modalités d'évaluation
ASDA1007-AIP1	Pondération - 100 % Les AIP, qui sont actées comme non remédiables en délibération, ne sont organisées qu'une seule fois sur une période regroupant trois quadrimestres successifs. Elles ne pourront donc en aucun cas faire l'objet d'une nouvelle évaluation durant la même année académique. Elles feront l'objet d'un report de note, même si celle-ci est inférieure à 50%, pour la délibération suivante. Evaluation orale. L'UE est intégrée et continue et fait l'objet d'une note fixée par le Maître de Formation Pratique. Celui-ci prend en compte : • L'évaluation de stage du Maître de Stage complétée avec l'étudiant • Les séminaires • La séance de supervision • La visite de stage • Deux travaux écrits individuels réflexifs portant sur une thématique sociale (visites d'institutions, rencontres de professionnels). Un entretien individuel se déroulera en session de juin afin de faire état de l'année écoulée, et de l'évolution de l'étudiant.e dans son parcours de formation, en tenant compte des aspects ci-dessus. L'ensemble de ces éléments permettra d'évaluer l'intégration de l'étudiant dans le milieu professionnel et sa capacité à mobiliser les compétences attendues dans le cadre de sa première année de formation d'assistant social.

MODALITÉS CONCRÈTES D'ÉVALUATION

Une mention sur la fiche informera les étudiants du fait que les précisions sur les épreuves seront disponibles sur Moodle au plus tard 6 semaines avant l'évaluation.